

LES MOYENS DE GUERRE

Interview de Terence Taylor*

Terence Taylor est membre du groupe de direction de l'Institut international d'études stratégiques (IISS), ainsi que président et administrateur de sa branche américaine, l'IISS-US. Son principal champ d'activité se situe à l'intersection de deux domaines: la technologie scientifique et la politique sécuritaire internationale. Il y exerce respectivement les fonctions de codirecteur et de directeur de projets. Le premier projet concerne l'élaboration d'une charte qui sert de code de conduite pour un comportement éthique et des pratiques fiables en matière de sécurité, à l'intention des personnes travaillant dans le domaine des sciences de la vie – tant dans la sphère académique que dans celle de l'industrie privée. Le second vise à développer des concepts et des méthodes en matière d'évaluation des risques, à l'usage des responsables politiques de haut niveau confrontés à des situations complexes d'urgence. Il est en outre membre du Comité de rédaction de la Revue internationale de la Croix-Rouge.

Que pensez-vous du rôle de la technologie et des armes en temps de guerre? D'une manière générale, la science et la technologie, associées à la production d'armes, de munitions et à diverses formes de moyens de mise en œuvre, ne provoquent pas de conflits armés. Ceux-ci ont des causes politiques, historiques, économiques et beaucoup d'autres; ils ne sont pas dus aux armes ni à la technologie en tant que telles. Cependant, la technologie et les armes peuvent influencer, voire déterminer le cours d'un conflit armé, toucher combattants et civils, avoir un impact sur l'environnement et même décider de l'issue de la guerre. Leur influence est donc énorme.

Cependant, à propos de la dernière guerre en Irak, n'a-t-on pas soutenu que la question des armes était à l'origine d'une campagne militaire?

Il y avait une capacité potentielle, surtout en ce qui concerne les armes de destruction massive, facteur qui a joué un rôle capital dans la décision de certains

^{*} L'interview a été menée le 22 novembre 2005 par Toni Pfanner, rédacteur en chef de la *Revue internationale de la Croix-Rouge.*

La version anglaise de l'interview a été publiée dans: *International Review of the Red Cross* Vol. 87, No. 859, Septembre 2005, pp. 419-427.

pays d'entrer en guerre contre l'Irak en 2003. Ce n'était pas un problème nouveau; il était apparu à la fin de la guerre du Golfe de 1991, et les questions autour des armes de destruction massive irakiennes n'avaient pas été résolues. Toutefois, l'éventualité de la mise au point de ces armes par l'Irak en vue de promouvoir les objectifs du régime de Saddam Hussein alors en place a été un élément déterminant. Dans ce sens, le type d'arme et la portée de son impact liés à une situation particulière ont été prépondérants.

Le scénario de la menace mondiale que font peser les armes a-t-il changé au cours de ces dernières années?

La question des armes de destruction massive est plus importante; en particulier, l'évolution récente de la situation par rapport à ces armes est un facteur majeur du scénario d'une menace mondiale. Si l'on se reporte à la guerre froide, certains estimaient que les armes nucléaires et surtout les armes nucléaires stratégiques jouaient un rôle de premier plan dans la prévention d'une confrontation militaire entre les grandes puissances de cette période, et que la dissuasion nucléaire fonctionnait des deux côtés.

Aujourd'hui, le fait nouveau est que des armes de ce type, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques, peuvent tomber aux mains de groupes non étatiques. La science et la technologie en sont arrivées à un stade où de petits groupes peuvent recourir à des technologies capables de tuer un grand nombre de personnes, jusqu'à des dizaines de milliers de personnes. Je parle ici d'une capacité potentielle plutôt que d'une capacité réelle. C'est un aspect nouveau du paysage sécuritaire international, apparu au milieu des années 1990. Il crée naturellement une grande incertitude quant à la façon de réagir face à ce phénomène, et en particulier face au terrorisme transnational.

Le changement ne provient donc pas tant des armes mais de leur utilisation potentielle par différents acteurs. Se peut-il aussi que le développement des armes rende celles-ci plus dangereuses ou plus difficiles à contrôler?

Ce qui préoccupe de nombreux gouvernements dans le monde, notamment ceux des États-Unis et des puissances européennes, a été ce qu'un éminent scientifique politique, Joseph Nye, de l'Université de Harvard, a appelé la «démocratisation de la violence». Les avancées scientifiques et technologiques, qui ne sont pas particulièrement liées au développement des armes en tant que tel, donnent à des individus ou à des groupes d'individus la possibilité de fabriquer des armes dangereuses, par exemple une arme biologique capable de tuer plusieurs milliers de personnes. C'est là que se situe le grand changement. La situation de guerre possible, ou une situation analogue à la guerre, est différente du type classique de conflit armé entre États, et la réponse à cette menace nouvelle doit être différente.

Le progrès technique facilite-t-il vraiment beaucoup l'acquisition de ce matériel en vue de lancer des attaques?

D'une manière générale, c'est effectivement le cas. Toutefois, je ne voudrais pas donner l'impression qu'il est facile actuellement pour un petit État ou un groupe



non étatique de fabriquer, par exemple, une arme nucléaire – qui peut réellement entraîner une explosion nucléaire, et non pas une arme radiologique. Cela est certainement plus facile mais nécessite tout de même des capacités de très haut niveau et l'acquisition, en particulier, de matière fissile utilisable pour la fabrication d'armes, matière qu'il est très difficile de se procurer. Dans le processus de démantèlement à grande échelle qui se poursuit actuellement dans les pays de l'ex-Union soviétique, un transfert illicite ou un vol sont concevables. Cependant, c'est dans les domaines biologique et chimique que les développements sont très préoccupants et où il est possible pour des petits groupes de fabriquer une arme pouvant être utilisée. Cela demeure difficile, mais l'est beaucoup moins qu'auparavant.

D'après le Rapport Lugar sur les armes de destruction massive, de nombreux experts dans ce domaine ont estimé que la menace principale est l'utilisation éventuelle d'armes radiologiques, et vous y avez fait allusion. Y a-t-il une utilisation militaire de ces armes?

Il s'agit d'une arme hautement explosive, contenant du RDX ou autre explosif similaire, placée dans du matériel radioactif. Elle ne produit pas d'explosion nucléaire, mais l'explosion classique répand des matières radioactives sur une zone étendue. L'explosion d'une voiture piégée pourrait ainsi contaminer le centre d'une ville. Il serait extrêmement difficile, voire, en fonction de la matière radioactive, impossible de nettoyer entièrement et d'occuper de nouveau le terrain. On peut imaginer les effets de ce genre d'attaque dans un grand centre financier comme New York City, Londres ou Zurich, ou toute autre agglomération urbaine. Ce scénario n'entraînerait pas la mort de plusieurs milliers de personnes, même s'il peut causer des pertes en vie humaines en raison de sa haute teneur explosive et que certains pourraient être contaminés en cas de retombées radioactives importantes. Mais il s'agit plus d'une arme de perturbation massive que d'une arme de destruction massive. Néanmoins, elle pourrait engendrer des perturbations extrêmement graves, et c'est ce dont il faut vraiment s'inquiéter.

Faut-il faire une réelle différence entre les armes de destruction massive et d'autres armes, entre les armes classiques et les armes non conventionnelles?

Il y a deux niveaux dans cette question: il convient d'établir une distinction entre le niveau politique et le niveau technique. Au niveau politique, le terme «arme de destruction massive» a été forgé dans les années 1940 et découle des échanges entre les grandes puissances de cette époque. L'emploi de ce terme est devenu courant et il s'est frayé un chemin dans les négociations juridiques officielles de la fin des années 1940. Il regroupait de manière condensée les armes spécifiquement nucléaires, biologiques et chimiques. À l'époque, les armes chimiques et biologiques relevaient déjà du Protocole de Genève de 1925, et seules les armes nucléaires n'étaient soumises à aucune réglementation internationale. Au sens politique, ce terme était utilisé pour décrire les armes devant faire l'objet de réglementation spécifique en droit international.

Cependant, au niveau technique, ce terme ne rend pas compte de l'ampleur du nombre de victimes ou des dégâts catastrophiques que ces types d'armes peuvent entraîner, car l'importance du nombre de victimes ou des destructions causées par ces trois armes varie. Les armes nucléaires sont de manière générale celles qui correspondent le mieux à l'expression «armes de destruction massive». Les armes biologiques ne provoquent pas de destruction matérielle massive mais peuvent causer la mort de milliers, peut-être de centaines de milliers, voire de millions de personnes. Les armes biologiques répondent donc à la description en usage, en raison des pertes massives qu'elles peuvent occasionner. Mais les armes chimiques ne correspondent pas à la description en question, car elles ont des répercussions à un échelon plus local et peuvent entraîner des centaines de victimes uniquement si de très grandes quantités de produits chimiques sont utilisées.

Les armes classiques pourraient-elles causer autant de destructions que les armes de destruction massive?

Au niveau des effets, les armes chimiques en particulier ne sont pas nécessairement très différentes de nombreuses armes classiques largement utilisées. Cependant, pour des raisons politiques et juridiques, elles ont été classées dans la catégorie des armes de destruction massive.

Les armes classiques tendent à avoir un ciblage plus précis, avec des ogives hautement explosives, d'une létalité accrue au point d'impact. De manière générale, les pertes et dommages collatéraux peuvent être moindres – mais bien entendu, uniquement si la cible militaire visée est atteinte.

Selon vous, les armes classiques devraient-elles faire l'objet d'une réglementation spécifique ou est-il plus important de renforcer les principes généraux qui régissent la conduite des hostilités?

Sur ce point peut-être, je pourrais être accusé d'être trop traditionnel, mais je crois qu'il y a encore un travail considérable à accomplir pour promouvoir les lois existantes relatives aux conflits armés, que ce soit sur le plan des moyens de guerre, du comportement sur le champ de bataille ou, peut-être, de manière plus évidente, sur celui du traitement des prisonniers. La diffusion du droit existant a une importance générale.

Quand est-il nécessaire de disposer de réglementations spécifiques?

Lorsqu'on regarde ce qui s'est passé à ce sujet au cours de l'Histoire, on s'aperçoit que les normes les plus utiles sont celles qui sont venues de la base. Un exemple historique évident est la répulsion du public à l'égard de l'utilisation d'armes chimiques lors de la Première Guerre mondiale, répulsion qui a abouti au Protocole de Genève de 1925. Je crois que les personnes qui sont sur le champ de bataille, qui ont tout intérêt à ce qu'il y ait une forme de réglementation, sont les mieux placées pour déterminer les normes d'une réglementation efficace. Cela est toujours le cas aujourd'hui, mais requiert une action progressive, à mesure qu'interviennent les technologies et capacités nouvelles, comme les armes à laser antipersonnel et les explosifs combustible-air.



Ce processus implique-t-il la participation de personnel militaire principalement?

Nous avons besoin de la participation du personnel militaire, de personnes qui sont au fait du processus, pour essayer d'élaborer une réglementation efficace et nouvelle. Les mines terrestres antipersonnel en sont un bon exemple. Une proportion suffisante de personnel militaire dans le monde entier s'est rendu compte que ces types d'armes étaient inacceptables et a estimé qu'elles devraient être interdites. Par le biais de «réseaux de réseaux» impliquant l'ensemble de la société civile, nous avons finalement abouti à la Convention d'Ottawa, qui interdit toutes les mines terrestres antipersonnel. Les États ne sont pas tous parties à la Convention, certains États importants devant encore y adhérer, mais elle est un modèle pour l'avenir, car elle montre comment il est possible de progresser sur la question des armes de manière relativement prompte et efficace.

On pourrait avancer que les organisations humanitaires et la société civile n'ont pas les compétences techniques nécessaires dans le domaine militaire, et moins encore en ce qui concerne les armes, pour participer au débat. Les armes sont-elles, selon vous, le «domaine réservé» des États et des militaires?

Différents scénarios sont envisageables en fonction du type d'armes considéré. Dans le cas des armes de destruction massive, il existe une collaboration naturelle entre la société civile, les militaires et les acteurs politiques. Comme pour l'utilisation abusive des sciences de la vie, la question des armes de destruction massive requiert une réponse globale, qui ne peut être fructueuse qu'avec la participation entière de la société civile. En fait, le rôle de celle-ci peut être encore plus important dans le contexte d'une utilisation abusive des sciences de la vie comme arme par un État ou un groupe non étatique.

De même, dans le cas des armes chimiques, les risques se trouvent dans une industrie de plusieurs milliards de dollars US et cette industrie doit être partie prenante. Il doit exister une interaction entre les gouvernements et leurs forces armées ainsi que la société civile pour qu'il y ait ne serait-ce que la plus petite chance d'empêcher l'usage de ces armes et, par ailleurs, de pouvoir y répondre si elles venaient à être utilisées.

Le problème se présente assez différemment avec les types d'armes plus facilement identifiables, comme les armes nucléaires. Dans une large mesure, l'aspect de double utilisation de ces armes se limite au recours à l'énergie nucléaire. Mais, même ainsi, avec les pressions dues au réchauffement de la planète et la recherche d'autres sources d'énergie, il est quasiment certain que l'énergie nucléaire va s'étendre. Il y aura davantage de centrales nucléaires dans le monde entier, et il deviendra plus difficile d'empêcher les matières nucléaires de tomber dans de mauvaises mains.

Sur le plan des armes classiques, il apparaît clairement deux questions de caractère essentiellement humanitaire. À titre d'exemple, citons les restes explosifs de guerre – c'est-à-dire les munitions et les mines non explosées, restées sur le champ de bataille, qui peuvent tuer ou blesser des civils, les empêcher d'accéder à la terre à des fins agricoles, ce qui entrave la liberté de mouvement et de commerce.

Dans le domaine des armes classiques, de nouvelles sortes d'armes font leur apparition, conçues pour être non létales, en d'autres termes, pour handicaper plutôt que pour tuer. Selon l'ancien vice-président de l'American Joint Chiefs of Staff (chefs d'état-major interarmées américains), l'énergie électromagnétique et d'impulsion, les lasers, les systèmes chimiques, les ultrasons et les infrasons seront utilisés dans les guerres futures pour stopper les ennemis.

Il est probablement préférable et moins euphémique de décrire les «armes non létales» comme des «armes faiblement létales». La raison d'être de ces armes est de faire face à ce qui est généralement considéré comme étant des opérations anti-insurrectionnelles, comme la série d'opérations menées actuellement en Irak. Ces opérations ressemblent beaucoup à des conflits armés classiques, avec parfois des actions à grande échelle où interviennent des avions de combat. En même temps, elles comprennent aussi des opérations menées pour faire face à des insurgés et des terroristes, voire à des situations de prises d'otages. Ces opérations ont souvent lieu au centre de zones construites où vivent d'importantes populations civiles. On souhaite mettre au point et utiliser des types d'armes moins létales pour réduire au minimum le nombre de victimes collatérales. D'une part, l'emploi d'armes à laser aveuglantes à des fins antipersonnel, par exemple, illustre le genre de progrès censés limiter les pertes. D'autre part, la même arme peut être utilisée pour aveugler délibérément soldats et civils. Finalement, elle a été déclarée inacceptable et a été interdite grâce aux efforts déployés par le CICR, ce qui à mon avis est une bonne chose. Ces éléments nouveaux relatifs aux armes dites non létales doivent véritablement être pris en compte par ceux d'entre nous qui sont concernés par les législations sur les conflits armés.

Durant la guerre froide, la course aux armements entre les États-Unis et la Russie déterminait les mesures de contrôle des armes. Pensez-vous que la nouvelle scène politique peut expliquer l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations sur le désarmement tenues à Genève?

Cela est probablement davantage lié aux progrès technologiques. Durant la période de la guerre froide classique, nous avions affaire à des armes de grande taille comme les missiles balistiques intermédiaires ou intercontinentaux, reconnaissables et dénombrables. La Convention sur les armes chimiques, finalement adoptée en 1993 et entrée en vigueur en 1997, représente une nouvelle avancée en termes de contrôle des armes. Il n'y avait pas d'organisation militaire spécifique en tête, mais de nombreux acteurs, dont une industrie mondiale de plusieurs milliards de dollars, qui se sont impliqués dans le système de vérification. Cela ouvre un nouveau chapitre dans l'élaboration de traités sur le contrôle des armes et plus particulièrement en ce qui concerne les mécanismes conventionnels de vérification. Peu après l'effondrement de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie, il a été possible de faire aboutir un régime de vérification très détaillé et de grande envergure en vue de la Convention sur les armes chimiques. Cela ne serait pas possible aujourd'hui. Le Protocole sur la vérification de la Convention sur les armes biologiques, qui a fait l'objet de discussions durant plus d'une décennie, ne s'est pas concrétisé.



Quels pourraient être les choix à envisager pour stopper la prolifération des armes de destruction massive, en dehors des mesures de contrôle des armes? Je pense que le Traité de non-prolifération nucléaire demeure extrêmement important; il compte plus de membres que n'importe quel autre traité de sécurité et bénéficie toujours du soutien général. La Convention sur les armes chimiques a elle aussi une portée mondiale et renforce une norme internationale déjà en vigueur, en commun avec le Protocole de Genève de 1925, ainsi que la Convention sur les armes biologiques. Bien que ces traités soient d'une importance capitale, nous devons les appuyer de manière ingénieuse et novatrice pour faire en sorte qu'ils soient mis en œuvre.

Même en l'absence de mécanismes de vérification rigoureux?

Des spécialistes comme Anne-Marie Slaughter et des fonctionnaires internationaux comme Jean-François Rischard sont tous deux partisans de l'idée, déjà mentionnée, de «réseaux de réseaux» pour appuyer les normes et en créer. Il s'agit d'un effort qui part de la base dans la mesure où il engage la communauté, laquelle a tout intérêt à avoir un comportement responsable et à développer une culture de la responsabilité. Si l'on considère la Convention sur les armes biologiques, il est à présent nécessaire d'inciter le secteur privé, la communauté universitaire des sciences de la vie et les organismes publics de recherche à participer aux efforts de sensibilisation et d'établissement de normes déployés contre l'utilisation abusive des sciences de la vie. Ces efforts visent à développer la sécurité publique en empêchant l'usage abusif de la biotechnologie par les États et les groupes non étatiques, ainsi que le recours éventuel à des armes capables de tuer des milliers de personnes. Une manière importante de réduire les risques consiste à faire connaître les dangers au moyen d'un code de conduite, d'une formation complémentaire et d'activités de sensibilisation.

L'industrie voudra-t-elle coopérer?

L'industrie devrait avoir réellement intérêt à ce que ces efforts soient couronnés de succès. Une utilisation abusive de la science cause du tort à son activité. Ses membres seront soumis à une législation stricte, qui peut être un instrument plutôt brutal et non pas une chose à laquelle ils participeraient volontairement. Elle peut se voir imposer des mesures et des restrictions de nature à freiner les progrès scientifiques. Dans le domaine des sciences de la vie, cela peut être considérablement préjudiciable, car la meilleure défense réside dans les avancées de la science elle-même. Celles-ci doivent être préservées, mais, parallèlement à cela, les risques doivent être bien compris et des mesures explicites prises pour permettre de les gérer. Cela est possible par un engagement envers une charte ou un code de conduite, et par l'établissement de normes plutôt analogues au serment d'Hippocrate: il n'est pas juridiquement contraignant en soi, mais peut créer des normes qui se retrouveront au bout du compte dans la législation nationale et internationale.

Les efforts privés comme ceux du CICR et son appel aux scientifiques et à l'industrie leur demandant d'assumer leurs responsabilités pour empêcher

l'emploi d'agents biologiques à des fins hostiles illustrent bien la façon dont il convient de progresser. D'autres mesures peuvent être envisagées, par exemple, dans mon cas, promouvoir un conseil international des sciences de la vie doté d'une charte. Ce projet vise principalement à faire participer le secteur privé et d'autres partenaires importants à l'examen des possibilités et des risques importants découlant des progrès accomplis dans les sciences de la vie, notamment en ce qui concerne la menace des armes biologiques et du bioterrorisme. Tous ces efforts de sensibilisation et d'établissement de normes sont beaucoup plus importants et efficaces maintenant qu'ils auraient pu l'être il y a dix ou quinze ans.

Qu'en est-il des acteurs non étatiques dans les conflits armés? Comment les obliger à se soumettre à de telles normes?

Un effet secondaire positif de ces initiatives est d'isoler ceux qui ne respectent pas ces principes éthiques. On ne s'attend pas à ce que des terroristes obéissent à la loi: leur seule intention est de faire le contraire, de renverser la loi, on ne peut donc pas espérer des membres d'Al-Qaida, par exemple, qu'ils respectent les types de normes dont nous avons parlé. À mon avis, le but des codes, des chartes et finalement de tout le droit international est précisément de mettre en évidence et de préciser ce que constituent un comportement inacceptable et des actes illicites. Les acteurs se définissent par leur comportement. Les personnes responsables ne peuvent que vouloir être du côté, et non pas en marge, de ce type de charte ou de code, pour montrer qu'elles ont un comportement responsable et ont confiance dans la gestion des risques, en particulier en coopérant entre eux et avec les gouvernements.

Les initiatives privées remplacent-elles les réglementations internationales?

Je pense réellement que ces initiatives conduisent à une meilleure réglementation par les États. Si l'on prend comme exemple les sciences de la vie, je pense que c'est effectivement le cas, parce que la biosûreté et la biosécurité se chevauchent. Par exemple, il n'y a pas de norme internationale portant sur le confinement des laboratoires.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré des lignes directrices. Mais il y a des limites à ce que l'OMS peut faire. C'est une organisation intergouvernementale de santé publique et non une organisation chargée de la sécurité. Cela explique pourquoi les États ont besoin de l'aide extérieure provenant d'initiatives et d'organisations privées, du CICR et d'autres institutions.

Ces initiatives renforcent la coopération. Une autre manière de créer des obligations juridiques internationales, analogues à celles issues des traités, est liée aux pouvoirs du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire par décision du Conseil relevant de l'article 25 ordonnant aux États d'amender leur législation interne afin d'empêcher les menaces à la paix et à la sécurité internationales de se concrétiser. Les deux résolutions, 1373 (2001) et 1540 (2004), semblent s'appuyer sur le bâton plutôt que sur la carotte.



À mon avis, les résolutions du Conseil de sécurité ne s'appuient ni sur le bâton ni sur la carotte. Ce sont des éléments d'une importance cruciale, car elles encouragent les États Membres de l'ONU à renforcer leur législation nationale pour empêcher la prolifération des technologies et, plus précisément, l'emploi abusif des technologies qui pourraient servir à la fabrication d'armes de destruction massive. C'est l'initiative décidée en haut lieu. Toutefois, ces mesures ne peuvent pas fonctionner d'elles-mêmes. Elles nécessitent des efforts multinationaux et à plusieurs niveaux, pour que le monde devienne un endroit sûr et stable face aux risques croissants auxquels nous sommes confrontés. Il y a recoupement sur le plan de la sûreté et de la sécurité. Je pense qu'il est utile de combiner la carotte et le bâton.

Des mesures d'exécution sont donc également nécessaires?

Oui, et il y a une question qui, certes, me préoccupe, mais qui concerne davantage le *jus ad bellum* que le *jus in bello*. Ce n'est pas un domaine où le CICR s'engagera. Il s'agit de décider si et sous quelles conditions mener des attaques militaires liées à la détention d'armes ou à leur mise au point. Ce qui est plus difficile avec les développements scientifiques et technologiques, très difficile pour les gouvernements à l'heure actuelle, c'est que certains États peuvent se sentir obligés de procéder à une forme d'autodéfense anticipée contre peut-être un État ou un groupe armé non étatique possédant un potentiel d'armes capables de tuer des milliers de personnes, s'ils ont connaissance de l'existence de ces groupes. Les renseignements doivent être exacts et, à ce sujet, il y aura toujours matière à débat. Mais compte tenu des progrès scientifiques et techniques actuels, il y a lieu de réfléchir aux règles d'autodéfense anticipée. Parler des règles *du jus ad bellum* est très délicat, et beaucoup hésiteraient à les modifier et souhaiteraient qu'elles demeurent aussi rigoureuses qu'elles le sont actuellement. Néanmoins, c'est un point auquel il faut réfléchir.

Même pour un pays développé, il est très difficile de contenir les catastrophes naturelles et d'y faire face, et de porter secours aux personnes qui en sont victimes. Cependant, cela est sans doute plus facile que dans le cas de scénarios d'utilisation d'armes de destruction massive...

Aux États-Unis et dans une moindre mesure en Europe, et encore moins ailleurs dans le monde, on s'efforce actuellement d'envisager des mesures d'intervention en prévision du pire, pour le cas où il serait fait usage de ces armes. Cela nécessite sans aucun doute de s'y préparer. Je ne suis pas certain que les mesures prises soient réalistes et suffisantes. Des pays qui ont subi des attaques catastrophiques majeures ont pris des mesures strictes dans l'espoir d'empêcher que cela se reproduise – mais ailleurs, les vulnérabilités demeurent.

Il est nécessaire de procéder de toute urgence à une sorte d'analyse et d'évaluation des risques. Concernant l'utilisation éventuelle d'une arme biologique, par exemple, les avis sont très différents quant aux risques réels. De nombreux pays sont confrontés à des maladies dues à des causes naturelles, avec lesquelles ils vivent tous les jours et qui tuent de nombreuses personnes. Il est assez difficile de leur parler d'armes biologiques. On pourrait avoir davantage

d'écho dans un pays développé, moins préoccupé par les maladies infectieuses. Il y a donc des points de vue différents sur les risques encourus. À mon avis, il est aujourd'hui plus facile de mobiliser la population civile des États-Unis pour lutter contre les effets des ouragans ou ceux du tsunami dans le bassin Pacifique, ou de motiver les populations contre la transformation éventuelle de la grippe aviaire en pandémie humaine. Ce genre de phénomènes est dû à des causes naturelles, contre lesquelles il est plus facile de motiver les gens à réagir.

Est-ce parce que personne ne veut envisager ce type de scénario, parce qu'on en a trop peur?

Je peux seulement supposer qu'ils pensent que cela ne leur arrivera pas. Les gens ne se considèrent pas comme une cible d'une arme nucléaire, biologique ou chimique. Ils craignent peut-être que leur pays ou ses infrastructures puissent être utilisés par des groupes terroristes pour mettre au point ou acquérir le matériel nécessaire. Mais, là encore, les risques sont perçus différemment selon les pays, c'est l'aspect le plus difficile à traiter lorsqu'on essaie d'élaborer une réponse efficace à l'utilisation de ce type d'armes.